



Résumé

La santé : première préoccupation des Français

La santé et l'hôpital constituent un défi important pour 9 Français sur 10 et plus des deux-tiers des électeurs déclarent en faire un élément clé de leur vote à la prochaine élection présidentielle. Cependant, **8 Français sur 10**

estiment que le sujet de la santé et de l'accès aux soins n'est pas bien traité actuellement par les candidats en campagne.

Dans ce contexte et sur la base de précédents rapports, l'Institut Montaigne publie une note qui propose **quatre priorités en matière de santé pour le prochain quinquennat.**

Priorité n° 1 : impliquer les patients dans le système de santé

- **En développant des indicateurs qui renseignent sur la qualité des soins**

L'égal accès aux soins est un principe fondateur du système de santé français. Il suppose **une information claire, complète, transparente et accessible à tous les Français.** Pourtant, lorsqu'on les interroge, les patients soulignent leurs difficultés d'accès aux soins. **Plus d'un tiers d'entre eux (37%) déclare avoir l'impression de vivre dans un désert médical,** alors que 11% de la population vit dans une zone sous-dotée en médecins.

Le recours aux **indicateurs de qualité des soins** est essentiel pour **rendre accessible aux patients l'information dont ils ont besoin pour s'orienter dans le système de soins** et les rendre réellement acteurs de leur parcours.

PROPOSITION 1

Faire de la qualité un critère d'évaluation majeur de notre système de soins en définissant des indicateurs de résultats.

PROPOSITION 2

Réformer la pratique et le financement des soins pour en améliorer la qualité en intégrant les indicateurs de résultats.

- **En créant des parcours de soins cohérents grâce aux applications numériques**

Il est nécessaire de capitaliser sur la récente explosion des usages du numérique en santé pour impliquer directement les patients dans leur parcours de soins. En effet, la crise sanitaire a largement participé à la démocratisation des usages numériques en santé : **86% des Français estiment que ce développement est une bonne chose.**

Cependant, **il est impératif de réduire la fracture numérique et de lutter contre l'illectronisme** pour que l'ensemble des patients aient accès à ces nouvelles technologies, tout en formant les professionnels de santé.

PROPOSITION 3

Faire de l'inclusion numérique en santé une grande cause nationale en accompagnant et en allant vers les patients.

PROPOSITION 4

Intégrer aux études de santé des modules obligatoires de formation à la collaboration et aux outils digitaux de coordination des soins.

Priorité n° 2 : faire le pari de l'innovation en santé

- **En soutenant le développement de la e-santé et l'accès aux données**

Pour les **patients**, le numérique offre des solutions permettant de simplifier l'accès aux soins, de devenir acteur de sa santé etc. Pour les **soignants**, la e-santé permet de gagner du temps médical et de prodiguer des soins plus personnalisés.

La santé numérique promet ainsi de **révolutionner les soins et la santé en réunissant les différents acteurs.** Pour autant, des obstacles demeurent en matière d'**accès aux données de santé.** En effet, les systèmes de données ne se parlent pas entre eux et les différents logiciels médicaux ne sont pas systématiquement interopérables.

PROPOSITION 5

Développer une stratégie nationale de santé publique pilotée par des données à la fois sécurisées et accessibles.

PROPOSITION 6

Faire de « Mon Espace Santé » le levier de démocratisation des usages du numérique en santé.

- **En améliorant l'accès aux médicaments innovants**

Jusqu'à récemment, le schéma français de régulation des médicaments permettait **un bon accès aux soins dans un respect relatif des contraintes budgétaires.** Mais l'arrivée sur le marché de traitements innovants de plus en plus onéreux suscite des inquiétudes quant à leur accès.

Le CSIS 2021 et le Plan innovation santé 2030 qui lui a été associé, ont été salués par les acteurs de la santé comme **le signe de la volonté du gouvernement de faire de ce sujet une priorité stratégique dotée de nouveaux moyens.** Mais plusieurs chantiers demeurent afin d'améliorer l'accès aux innovations thérapeutiques pour tous les patients.

PROPOSITION 7

Engager la grande réforme du système d'évaluation des médicaments pour une meilleure valorisation de l'innovation, favoriser une réévaluation *ad hoc* et par classe thérapeutique.

PROPOSITION 8

Faire de l'ONDAM un véritable outil de pilotage au service de l'innovation en santé, en calquant ses objectifs sur les orientations de santé publique.

Priorité n° 3 : repenser la gouvernance en santé

- **En renforçant la territorialisation pour mieux répondre aux besoins de santé**

Les différentes difficultés rencontrées par les **patients** et les **professionnels de santé** invitent à envisager une approche plus spécifique des parcours de soins, au plus près des besoins de santé et organisés autour des acteurs locaux (ville, hôpital, médico-social).

Des approches territorialisées sont possibles ; le **principe de responsabilité populationnelle** repose sur un modèle faisant dialoguer l'ensemble des acteurs de santé d'un territoire et **permettant aux professionnels d'organiser une offre de soins adaptée aux besoins du territoire**.

PROPOSITION 9

Poursuivre l'adaptation territoriale des parcours de soins en développant des expérimentations de responsabilité populationnelle sur trois nouvelles pathologies d'ici 2023.

- **En promouvant une filière santé française innovante et visible à l'international**

Le secteur de la santé emploie plus de 2 millions de personnes tous secteurs confondus, soit 7 % de la population active française. **Il est créateur de richesses** dans le domaine des industries et technologies de santé, mais aussi dans **le numérique appliqué à la santé**.

Malgré son dynamisme, **la filière santé est structurée en silos**. Si certaines lignes sont en train de bouger, il demeure nécessaire d'accompagner le déploiement de la filière santé française en s'appuyant sur **un renforcement de la prévention et en fixant des objectifs de long terme avec l'ensemble des acteurs, privés comme publics**.

PROPOSITION 10

Confier à la nouvelle Agence de l'innovation en santé la mise en place d'un tableau de bord de la filière santé, permettant de piloter celle-ci à partir d'indicateurs sanitaires, organisationnels et économiques.

PROPOSITION 11

Opérer un choc paradigmatique, en transformant l'Assurance maladie en Assurance santé afin de mieux intégrer le rôle de la prévention dans les politiques de santé publique.

Priorité n° 4 : renforcer les politiques de prévention face à deux défis majeurs, la santé mentale et le bien vieillir

- **En agissant de toute urgence pour la santé mentale de chacun**

La crise liée au Covid-19 a eu des conséquences majeures sur la santé mentale des Français : entre septembre et novembre 2020 **la prévalence des troubles dépressifs a doublé**. Alors que la psychiatrie constitue le **premier poste de dépenses de l'Assurance maladie**, les patients demeurent mal diagnostiqués et **pris en charge tardivement**.

La médecine générale joue un rôle clé dans le dépistage précoce. Pour autant, **les médecins généralistes ne sont pas correctement formés à la prise en charge de ces patients** : seuls 50 % d'entre eux connaissent les outils de repérage et d'évaluation de la dépression.

PROPOSITION 12

Sur le modèle des plans Cancer, lancer un grand Plan santé mentale coordonné par un opérateur de l'État.

PROPOSITION 13

Donner à la médecine de premiers recours les moyens d'intégrer la prise en charge de la santé mentale dans une approche centrée sur les patients, collaborative et non stigmatisante.

- **En faisant du bien vieillir une priorité**

Depuis une trentaine d'années, la France connaît **une forte accélération du vieillissement de sa population**. D'après l'Insee, 20 % de la population française a plus de 65 ans et près de 70 % des plus de 85 ans souffrent d'au moins une maladie chronique.

Bien que souvent corrélés à des images de perte d'autonomie et d'assistance technique, les seniors désignent **une catégorie de la population large et une ressource essentielle à notre société**. Afin de promouvoir le « **vieillessement actif** », notre système de santé doit mieux répondre aux besoins des seniors et promouvoir la **prévention contre la perte d'autonomie** auprès des patients comme des professionnels de santé.

PROPOSITION 14

Intégrer au parcours de soin des temps dédiés à la prévention de la perte d'autonomie : créer une visite de prévention dédiée au bien vieillir ; proposer un parcours spécifique pour les retraités les plus modestes ; inciter financièrement à la prévention les professionnels.

PROPOSITION 15

Augmenter la part des dépenses dédiées à la prévention et instaurer une règle d'or attribuant 1 euro en faveur de la prévention de la perte d'autonomie pour 10 euros de dépenses curatives.